



**HAL**  
open science

# Que sont-ils et que sont-elles devenu.es? Le devenir des enfants accompagnés et pris en charge par l'Ase de Saint-Martin

Gilles Séraphin

## ► To cite this version:

Gilles Séraphin. Que sont-ils et que sont-elles devenu.es? Le devenir des enfants accompagnés et pris en charge par l'Ase de Saint-Martin. U université PARIS Nanterre/Cref/Efis. 2022. hal-04183962

**HAL Id: hal-04183962**

**<https://hal.science/hal-04183962>**

Submitted on 21 Aug 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Que sont-ils et que sont-elles devenu.es ? Le devenir des enfants accompagnés et pris en charge par l'Ase de Saint-Martin

Rapport rédigé par [Gilles Séraphin](#), Professeur des Universités, [Équipe Éducation familiale et interventions socio-éducatives \(Efis\)](#), Centre de recherches Éducation et Formation (Cref), Université Paris Nanterre.

Avec le soutien du comité de suivi composé de : Virginie Baray, Sophie Bouquet, Sylvie Constant, Karen-Kelly Javois, Délencia Patrick, Michel Petit, Dominique Rénia.

### I- Contexte et objectifs préalables de la recherche

#### *Une recherche préalable : EPCP*

Avec le soutien de la Fondation de France, une première recherche à Saint-Martin a été effectuée par le Cref en décembre 2020. Elle s'intègre au programme de recherche portant sur [les enfants confiés à un proche \(EPCP\) dans un département ou collectivité d'outre-mer](#).

Mené par des chercheur.e.s de l'équipe *Éducation familiale et interventions sociales auprès des familles (Efis)* du *Centre de recherches Éducation et Formation (Cref)* de l'Université Paris Nanterre, le programme de recherche EPCP vise à comprendre les pratiques de confiage institutionnalisées en protection de l'enfance dans les départements et collectivités territoriales à compétences départementales d'outre-mer. Il comprend plusieurs projets de recherche qui constituent des volets distincts mais complémentaires : une revue de littérature sur les pratiques éducatives et les interventions socio-éducatives dans ces départements et collectivités ; un questionnaire auprès des enfants, tiers et parents ; et des études par entretiens auprès des enfants, tiers, parents et professionnel.le.s.

En ce qui concerne Saint-Martin, un article est issu de cette recherche : SÉRAPHIN Gilles, « Une petite île comme laboratoire de la République : le confiage institutionnalisé à Saint-Martin, *Vie sociale* : « Protection de l'enfance : actualité de la recherche et de l'intervention », n° 34-35, éres, 2021, pp. 253-269.

#### *La stratégie de prévention et de protection de l'enfance (2020-2022)*

En 2019, le gouvernement français met en place la [Stratégie nationale de prévention et de la protection de l'enfance \(2020-2022\)](#) qui repose sur un soutien des actions innovantes dans 30 départements pilotes. Sur la base d'un projet, Saint-Martin a été sélectionné. L'une des actions envisagées était la connaissance du devenir des enfants ayant bénéficié d'un accompagnement en protection de l'enfance. Sur la base des relations constructives nouées lors de la recherche EPCP, la direction Enfance Famille de la collectivité a proposé à l'Université de Paris Nanterre d'effectuer une proposition.

### *Étude sur l'accès à l'autonomie des jeunes placés (Elap)*

Selon le site de [présentation](#) :

« Elap est une étude sur les conditions de vie, la préparation et l'accès à l'autonomie des jeunes accueillis à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ainsi que sur leur devenir et leurs conditions de sortie du dispositif d'aide.

Cette étude s'est déroulée en 4 étapes :

- En 2013-2014, plus de 1600 jeunes âgés de 17 à 20 ans et accueillis en protection de l'enfance ont déjà répondu à un questionnaire sur leurs conditions de vie et leurs projets.
- En 2015, 18 mois plus tard un sous-échantillon de la première vague a répondu à un second questionnaire. Il s'agit des jeunes qui avaient 17 ans en vague 1 afin de mieux comprendre qui sont les jeunes qui ont poursuivi en contrat jeune majeur et qui sont ceux qui sont sortis. Et tous les jeunes qui avaient entre 19,5 et 20 ans qui ont atteint 21 ans au moment de la passation du second questionnaire. 756 jeunes ont répondu à ce questionnaire qui aborde la situation d'activité, les ressources financières, le logement, l'entourage, l'accès aux soins et les conditions de sortie.
- En 2016-2017 : Un collectif de chercheuses a mené des entretiens auprès de 107 jeunes ayant répondu aux deux premières vagues quantitatives. Un tronc commun au guide d'entretien permet de poursuivre la connaissance de l'évolution de leur devenir. Selon les préoccupations des chercheuses plusieurs thématiques sont développées, comme les sorties précoces, l'entrée dans la conjugalité et la parentalité, l'accès au logement social, la participation et l'engagement des jeunes placés, le confiage des enfants dans l'entourage élargi, etc.
- En 2018-2019, une dernière vague d'entretiens a été réalisée auprès des mêmes jeunes ayant répondu l'année précédente. Ils avaient entre 22 et 24 ans. Il s'agissait de réactualiser leur situation sociale et familiale et de développer de nouvelles thématiques. La question de l'orphelinage qui touche un jeune sur trois a fait l'objet d'un développement particulier.

Afin de mieux connaître la fin de parcours en protection de l'enfance une analyse à partir des bases de données des départements de l'enquête est réalisée. Le recueil de ces données a eu lieu entre 2014 et 2018. Cette étude permettra de connaître les âges à la sortie par département. »

### *Recherche "Que sont-ils et que sont-elles devenu.es ?"*

Cette recherche est une recherche collaborative, à visée formative, entre l'UPN et le service de l'aide sociale à l'enfance (Ase) de la collectivité de Saint-Martin.

L'ensemble du processus est réalisé avec l'équipe ase de la collectivité qui est partie-prenante. Pour la collectivité, elle s'inscrit ainsi dans une démarche de sensibilisation et de formation des agents Ase à l'approche scientifique.

L'objectif de cette étude est de connaître le devenir des anciens enfants saint-martinois placés.

A cette fin, la recherche est réalisée en commun, tant dans la phase d'élaboration d'un questionnaire qui est réalisé en face-à-face que dans celle de l'analyse des données.

Cette recherche fait l'objet d'un financement par convention liant l'UPN et la collectivité de Saint-Martin.

Un premier séjour à Saint-Martin pour élaborer l'échantillonnage et le questionnaire avec les agents de l'Ase a lieu fin mars-début avril 2022. Un second, pour l'analyse, est effectué en novembre 2022.

L'équipe de recherche est composée du comité de suivi composé d'agents de l'Ase de Saint-Martin, et des enquêtrices saint-martinoises qui effectuent les entretiens en face-à-face (Madame Délancia Patrick, titulaire d'un master 2 et agent de la collectivité, et de Madame Karen-Kelly Javois, titulaire d'un master 2 Efis de l'UPN et ingénieure sociale - promotion décembre 2022) et de [Gilles Séraphin](#), responsable scientifique de la recherche. Le « masque de saisie » est créé par Fabien Cerrotti, ingénieur d'études Dred/Plateforme EPNR/UPN (base sur serveur UPN).

## **II- Une méthode qui évolue**

### *La méthode initiale*

Dans le cadre de cette recherche spécifique, lors de la première rencontre avec les agents de l'Ase en mars 2022, une méthode initiale est rapidement élaborée.

En ce qui concerne la *population*, il est initialement décidé que le questionnaire porterait sur l'ensemble des enfants nés entre 1995 et 2002 et qui sont devenus majeurs entre 2013 et 2020 tout en étant accompagnés par une mesure ou une prestation de protection de l'enfance, quel qu'en soit la nature (AEMO, AED, placement en famille d'accueil ou en établissement en Guadeloupe, confié à un tiers judiciaire ou administratif...). Sur la base d'un listing reconstruit à partir des archives. A l'origine, l'entretien devant être proposé à quelques 70 jeunes : les agents de l'Ase, qui ont pour la plupart la particularité d'être en poste depuis de nombreuses années, connaissent la population et maintiennent des contacts, même indirects, avec les jeunes concernés ; ils devaient ainsi pouvoir renseigner de manière quasi exhaustive le listing de contacts, pour que les enquêtrices puissent prendre contact avec les jeunes concernés.

Les personnes qui mènent les entretiens en face à face doivent maîtriser les langues parlées sur l'île et la géographie pour retrouver les domiciles, dans un contexte où l'adressage est très aléatoire, voire « poétique ».

Puisque tout le monde se connaît sur l'île, ou au moins connaît un membre de la famille, l'anonymat de la personne qui effectue les entretiens d'enquête n'a pas de sens, voire susciterait la suspicion. C'est pourquoi il a été décidé la nommer les enquêtrices dès la note d'information et de préciser également que l'une d'elles est agent de la collectivité. Les deux sont bien évidemment soumises au secret professionnel de toute personne qui participe à un travail de recherche, conformément aux préconisations éthiques.

*Le questionnaire* s'est construit lors de plusieurs réunions à Marigot, chef -lieu de la collectivité, en mars 2022. Dans le projet initial, pour établir des bases de comparaisons avec l'ensemble de la France, et sur la base d'échanges avec la responsable de l'enquête Elap, Madame Isabelle Frechon, il est décidé de reprendre un grand nombre de variables des deux phases de l'enquête Elap. Certes, les deux populations ne sont pas totalement identiques en termes d'âge et des types de mesures ou prestations dont les personnes ont bénéficié mais nous avons prévu de tenir compte de cette différence dans l'analyse.

Ces variables Elap sont reprises dans leur intégralité, en ne modifiant qu'un paramètre : au vouvoiement de rigueur en métropole (même si après l'enquêteur pouvait utiliser le tutoiement si le jeune était d'accord), nous décidons d'utiliser dans la version écrite le tutoiement plutôt d'usage à Saint-Martin. Nous pensions que le vouvoiement, langue de l'administration, aurait paru étrange

et aurait suscité de la surprise voire de la méfiance. Toutefois, nous décidons de conserver le vouvoiement dans la note d'information et dans le formulaire de consentement, pour souligner les caractères juridiques et officiels de ces documents. Cependant, dans la pratique, les situations se sont avérées plus complexes. Dans les entretiens en visio, les enquêtrices ont utilisé le vouvoiement, et dans les entretiens en face-à-face, elles ont alterné vouvoiement et tutoiement.

Le *processus* est le suivant :

- Enquête en face à face avec document papier durant les mois de juin 2022 (dès avis favorable RGPD et comité d'éthique) à novembre 2022. En ce qui concerne l'identité de l'enquêté, seuls le prénom, le sexe et l'année de naissance apparaît sur le formulaire « papier ».
- Saisie en ligne des questionnaires, sans le prénom, en octobre et novembre 2022, sur un serveur UPN via le logiciel Line Survey.
- Analyse des données en travail collaboratif durant l'automne 2022.
- Présentation des résultats à la fin de l'année 2022 (remise de rapport).
- La base de données sera conservée sur un poste informatique du chercheur ainsi que sur un support de sauvegarde crypté pendant une période de 5 années.

### ***Un contexte et des évolutions***

Toutefois, vu principalement les difficultés de recrutement, cette méthode subit quelques modifications.

En effet, comme les archives de la collectivité ne sont pas informatisées, il est difficile d'établir un listing exhaustif des jeunes potentiellement concernés. Le travail de mémoire des agents de la collectivité n'est pas suffisant. Aussi, ce petit effectif conduit à élargir les critères d'âge dans le recrutement. Sont finalement concernés l'ensemble des jeunes nés entre 1992 et 2004. Ensuite, il est difficile de retrouver des coordonnées. Alors, seuls les noms accompagnés de coordonnées sont finalement retenus.

Une première liste de 25 noms est établie. Très vite, dès les premiers entretiens, elle est complétée par des jeunes proposés par la présidente de l'association des anciens enfants placés, Madame Jositania Rijo, et par des jeunes qui, lors d'échanges pour prendre rdv, indiquent le nom de frères et sœurs, de famille d'origine ou placés dans la même famille d'accueil.

Puis, sur une liste d'une trentaine noms, les enquêtrices ont beaucoup de mal à établir le contact : des numéros ne sont plus attribués, les personnes ne rappellent pas ; d'autres personnes promettent de rappeler pour un rdv mais ne le font finalement pas. En outre, deux personnes qui ont mené l'entretien finalement se rétractent et demandent le retrait du questionnaire de la base (en fait il n'a pas été saisi).

L'ensemble de ces contraintes conduit à mener 9 entretiens complets, dont 6 en visio.

Le nombre est insuffisant pour une exploitation statistique. En outre, nous constatons un processus de sélection sociale parmi les répondant.e.s. Il a ainsi été choisi d'analyser ce corpus de façon qualitative.

### *Démarche éthique*

L'ensemble de cette recherche a reçu un avis favorable du comité d'éthique et de recherche de l'Université Paris Nanterre (avis n° 2022-06-01) ainsi que du DPO quant à la démarche RGPD.

### **III- Qui a répondu ?**

#### *Accepter ou non l'entretien*

Les personnes sollicitées déploient parfois des stratégies d'évitement. Soit elles promettent de rappeler pour proposer un rdv ferme mais ne le font finalement pas ; soit, lors du premier échange, elles s'opposent fermement à participer à la recherche. Une jeune déclare qu'elle ne veut plus entendre parler de cette période, qu'elle ne souhaite pas un tel vécu même à son pire ennemi et demande instamment de supprimer toutes coordonnées et références dans nos fichiers et même dans ceux de l'Ase.

Ainsi, avant même l'exploitation, nous pouvons d'ores et déjà penser que notre échantillon est le fruit d'une sélection : les personnes qui participent à l'entretien sont celles qui acceptent ou désirent se raconter. Dans l'analyse, nous verrons aussi qu'elles sont fortement motivées par l'idée d'améliorer la situation pour les actuels et futurs enfants accompagnés par l'Ase.

#### *Des événements marquant*

En outre, les entretiens se déroulent dans un contexte particulier. En 2022, à Saint-Martin, la population et les médias parlent régulièrement de l'Ase et plus particulièrement de l'accueil familial puisqu'en août 2021 une mère d'accueil est victime de la covid ; qu'une jeune adolescente placée en famille d'accueil décède (l'enquête n'a pas encore déterminé les causes, même si la population évoque beaucoup le suicide) ; et surtout qu'en octobre 2022, au moment de la passation de l'enquête, un chanteur célèbre, ancien enfant placé, Oswald, perd sa mère d'accueil. Ainsi, plusieurs fois, des personnes demandent si l'enquête fait suite à ces événements. Ce contexte marque sans doute l'accueil puis parfois le déroulement de l'entretien.

#### *Les répondants : une population homogène ?*

L'hypothèse de la sélection de l'échantillon est confirmée par l'exploitation du questionnaire. Somme toute, la population des répondant.e.s est relativement homogène.

Le questionnaire permet ainsi de « situer » les répondant.e.s, de dire de quelle place/situation ils.elles répondent. Les variables qui portent sur le contexte de vie lors du placement à l'Ase ou aujourd'hui ne sont ainsi pas exploitées pour signifier ce que sont devenu.es socialement et économiquement les jeunes sortant de l'Ase (puisque l'échantillon est faible et qu'il a subi des phénomènes de sélection) mais pour situer socialement les répondant.e.s, pour dire d'où ils.elles parlent, notamment lorsqu'ils.elles émettent des opinions.

#### *Principales caractéristiques des répondant.es en ce qui concerne leur situation sociale antérieure et présente*

Les personnes interrogées sont nées - pour celles qui ont donné leur date et lieu de naissance - en 1993 (3), 1995 (1), 1998 (1) et 2000 (3), dans les Caraïbes (4 de Saint-Martin, 2 de Guadeloupe, 1

de Martinique et 1 de Haïti) ou en France hexagonale (1). Elles sont de genre masculin (4 dont 1 Tomboy<sup>1</sup>) ou féminin (5). Elles sont en formation (1 en BTS, 1 en master), en emploi (5) ou en recherche d'emploi (2), sachant que 7 personnes sur les 8 déclarent exercer quand même une activité rémunérée et que 5 sont fonctionnaire ou en CDI. Une des personnes, fonctionnaire, est responsable d'une activité dans l'administration, une autre est commerciale dans le privé et les autres sont employées dans les services. Les niveaux d'études sont diversifiés : CAP (2), brevet (1), Bac (1), BTS (3), DUT (1), licence (1). Elles sont toutes locataires (6) ou hébergées (3 : par un parent à titre gracieux (1) ou en participant (1) et par le père de l'enfant en participant aux charges).

Selon le comité de suivi qui a analysé ces résultats, composé principalement de saint-martinois.es, cette population semble similaire – voire elle est mieux insérée socialement – à la population des jeunes de l'île.

Tou.tes ces jeunes ne perçoivent pas à l'heure actuelle une prestation ou une aide de l'Ase ou d'une personne ayant assuré leur protection (éducateur, famille d'accueil, tiers...). Les personnes vivent sur la base d'un salaire, d'un stage ou d'une formation rémunérée et/ou d'un petit boulot. Elles ne perçoivent aucune allocation liée au travail ou à la précarité, hormis pour l'une d'entre elles qui perçoit le RSA. 4 perçoivent des allocations familiales et 4 des allocations liées au logement. Elles ne perçoivent aucune aide exceptionnelle de la part d'organismes publics ou d'associations. Une reçoit de l'argent du conjoint et l'autre de sa mère uniquement. Globalement, en ce qui concerne l'équilibre budgétaire, les personnes répondent : qu'elles mettent de l'argent de côté (5 : fonctionnaire, 2 en CDI, en contrat de formation et en faisant « un petit boulot »), que les ressources et dépenses s'équilibrent (1), qu'elles « puisent dans leurs économies » (1) ou qu'elles « ne peuvent pas y arriver » (2).

En matière de logement, alors qu'elles ont aujourd'hui toutes un toit, ces personnes ont d'ores et déjà connu énormément de changements depuis leur majorité (jusqu'à 14 pour l'une d'entre elles), voire ont connu la rue (2), signe d'une grande précarité lors de la transition à l'âge adulte.

Si elles ont des problèmes d'argent, 7 personnes connaissent quelqu'un qui peut dépanner, 1 ne connaît personne et une dernière répond « Ne sait pas ». Globalement, ces personnes peuvent donc recevoir du soutien, y compris au niveau financier.

En ce qui concerne la vie conjugale, 5 personnes vivent en couple, assez souvent depuis longtemps (plus de 7 années) ; 1 va régulièrement chez sa « petite amie » ; et 3 sont seules, tout en voulant bien trouver un.e conjoint.e. Les conjoint.es sont tou.tes en emploi (5) ou en formation (1). 4 personnes ont des enfants (1 ou 2) et résident avec.

Les personnes ont toutes eu un parcours de placement, en pouponnière, maison de l'enfance, tiers dignes de confiance et/ou famille d'accueil. Une dernière question n'était pas posée dans le questionnaire mais les répondant.e.s y ont fait référence lors de entretiens : la cause du placement. Les violences évoquées sont multiples et parfois co-occurentes : violences sexuelles, troubles psychologique et/ou psychiatrique d'un parent (la mère), décès d'un parent (la mère) et violences conjugales, y compris dans les familles d'accueil.

---

<sup>1</sup> L'expression « tomboy » est parfois traduite par « garçon manqué ». Il nous semble toutefois que, dans un cadre hexagonal, cette traduction est erronée. En effet, en hexagone, l'expression « garçon manqué » est surtout utilisée pour désigner des enfants de sexe féminin qui ont des comportements jugés de masculin. Or, dans les Caraïbes, les tomboys sont en revanche aussi des adultes : ce sont des personnes nées de sexe féminin mais qui se revendiquent de genre masculin, en adoptant des comportements et une allure très virilisés (avec toutefois un soin particulier apporté à des longues chevelures, souvent tressées ou « locksées »), et ayant des relations amoureuses et sexuelles avec des personnes de sexe féminin, avec une allure et des comportements extrêmement féminisés.

#### IV- Parler de soi, parler des autres : analyses des opinions exprimées

Dans les divers entretiens, les jeunes ont parlé d'eux : du passé, du présent mais surtout de l'avenir. Ils.Elles ont exprimé des opinions sur leur vie quotidienne, leur état d'esprit, leur projet, leur identité. Reprenons les principaux thèmes qui se démarquent de leurs discours.

##### *Liens familiaux et sociaux*

La quasi-totalité de ces jeunes (8/9) ne voient plus leur père de naissance : parce qu'il habite loin, parce qu'il a des problèmes psychologiques et/ou psychiatriques, parce qu'il est auteur de violences sexuelles (« *Il m'a violée* »), en constatant l'inutilité de la relation (« *Nous sommes en bronille et je ne ressens aucune connexion avec lui. C'est la sexualité qui a aidé à le retrouver mais je me dis avec le recul que c'était une erreur car il n'a jamais rien fait pour moi ni cherché à m'aider* ») ou en affirmant le constat : « *Il n'y a pas de relation* ». 4 ne voient plus leur mère puisqu'elle est décédée (4) ou complice du viol (« *Elle le soutirait et nous envoyait servir de repas à ce monsieur* »). En revanche, ces jeunes voient un père de « substitution » (3) ou une mère de substitution (6), souvent d'une famille d'accueil. Un des pères d'accueil est décédé durant l'accueil. Ils et elles ont toutes et tous des frères et sœurs, issus de la même filiation ou de la parenté d'accueil, qu'ils voient régulièrement, pour la plupart.

Toutes les personnes interviewées citent d'autres personnes de qui elles se sentent proches et sur qui elles peuvent compter : parent de naissance (surtout mère), parent d'accueil (surtout mère), tante, cousine, frères et sœurs de naissance ou d'accueil, famille, amis...

Dans les 12 derniers mois, elles considèrent ne pas avoir reçu d'aide d'une autre personne ou d'organismes, sauf 2 d'entre elles, pour une formation de la part d'une assistante sociale et pour un emploi, de la part de Pôle Emploi et des maisons France Services. 8 personnes sur 9 estiment qu'il y a des domaines où, elles n'ont pas besoin d'aide mais 6 personnes estiment qu'elles auraient eu besoin d'aide mais qu'elles ne l'ont pas reçue : au niveau affectif, pour une prise en charge d'un proche, pour un suivi psychologique, au niveau administratif (reconnaissance travailleur handicapé, déclaration d'impôts), pour trouver un logement adapté, pour une conversion professionnelle. Personne n'est accompagné aujourd'hui par un professionnel.

Quand on leur demande qui a participé à l'éducation, 5 personnes citent en premier lieu la famille d'accueil. L'une d'entre elles fait toutefois part de ses doutes à un moment donné : « *Ma 1<sup>ère</sup> famille d'accueil elle m'a gardé dans le droit chemin, ma Tatie est ma deuxième famille d'accueil. Même si c'était leur travail, ils n'étaient pas obligés de le faire, ils m'ont quand même logé. Le rapport à l'argent est omniprésent pour moi alors je me dis que le placement c'est pour un temps mais leur amour aussi est pour un temps car ces gens m'ont aimé et je me demandais si c'était l'argent ou pas.* » A la question : « *Et là que te dis-tu aujourd'hui ?* », elle répond : « *Aujourd'hui je pense qu'ils étaient sincères malgré l'argent. Mais l'argent gâche tout.* »

Ainsi, les personnes interviewées semblent relativement bien insérées socialement et s'être construit des liens familiaux, sur la base de liens de naissance et de liens issus de familles d'accueil. Ce tissage de réseau a été progressif et s'est construit marche par marche. A certaines époques, et nous reviendrons sur le sujet lorsque nous aborderons le passage à la majorité, le réseau interpersonnel a été parfois insuffisant et les institutions n'ont souvent pu pallier les manques, voire ont été défailtantes.

##### *Activités*

Dans leurs activités, 5 personnes pratiquent un sport (collectif et/ou via une association) et 5 adhèrent à association politique, humanitaire, religieuse, sportive ou d'anciens placés.



Tous les déplacements, facilités par l'usage de l'anglais, ont lieu dans les Caraïbes (7 personnes en Guadeloupe, République dominicaine, Jamaïque, Haïti, Martinique, Curaçao, Sainte-Lucie et en France métropolitaine), principalement pour des raisons familiales, le placement ou les études.

### ***Santé***

Au niveau de la santé, 6 personnes ont eu des problèmes de santé physique et 6 problèmes de santé psychologique, 4 ayant les deux types de problèmes. Elles sont toutes couvertes par l'Assurance maladie de la Sécurité sociale, dont 4 avec la CMU. 6 ont une complémentaire santé, 1 ne le sait pas et 2 répondent « non ». Dans l'année écoulée, 5 n'ont pas pu aller voir le médecin, pour des raisons financières ou de transport. Pourtant, elles estiment que leur état général de santé est « très satisfaisant » (2), « plutôt satisfaisant » (5) ; deux répondent qu'il est « peu satisfaisant ».

### ***Solitude***

Malgré cette vie sociale somme toute bien remplie, les personnes ont souvent ressenti la solitude. A la question « D'une façon générale, t'arrive-t-il de te sentir seule ? », elles répondent « Très souvent » (4), « Souvent » (2), « De temps en temps » (2), et « Rarement ou jamais » (1).

### ***Participation à la vie de la cité et citoyenneté***

7 personnes suivent tous les jours l'actualité, 1 « une fois par semaine » et 1 « jamais ».

5 personnes ont le permis de voiture et 1 est en train de le passer. Les 3 qui ne l'ont pas envisagent de le passer.

Tout le monde lit facilement le français, la plupart d'entre elles l'écrivent mais 1 personne éprouve beaucoup de difficultés et 2 en éprouvent un peu dans l'écriture. En revanche, toutes parlent l'anglais et souvent une autre langue : créole, espagnol...

Avec la famille, la langue la plus parlée est l'anglais (5 dont 3 exclusivement), le français (4 dont un exclusivement), l'espagnol (1 exclusivement) et le créole (1). Avec le ou la conjoint.e, il s'agit du français (dont 1 exclusivement), de l'anglais (dont 2 exclusivement) de l'espagnol (1 exclusivement) et du créole 1). Avec les enfants, il s'agit du français (4 dont 2 exclusivement), de l'anglais (dont 2 exclusivement) et de l'espagnol (1 exclusivement). Enfin, avec les amis : français (5 dont 1 exclusivement), anglais 5 (dont 2 exclusivement) et espagnol (1 exclusivement).

En ce qui concerne la citoyenneté, 5 personnes ont déjà voté. 3 ne se sont jamais inscrites et une ne l'a pas fait puisqu'il n'y a pas eu d'élections depuis qu'elle peut voter.

Ainsi, même si toutes ces personnes, sans exception, sont de nationalité française, toutes, sans exception, se sentent françaises et 7 se sentent saint-martinoises à part entière (les 2 exceptions sont des personnes qui n'ont pas été élevée – ou pas totalement – à Saint-Martin : « *Oui je me sens Française mais St-Martinois j'ai du mal. Je préfère me considérer neutre sur cette question car je n'aime pas la mentalité saint-martinoise : trop laxiste* »). Pour la plupart, en ce qui concerne le ressenti, l'intégration à la vie de la cité semble réelle.

En effet, 8 personnes se sentent bien intégrées à la vie saint-martinoise (6 « beaucoup » et 2 « un peu ») : « *Je suis Saint-Martinoise. Je peux témoigner de la diversité. Quand on a des débats, je me positionne comme Saint-Martinoise car c'est comme cela que je me sens. Saint-Martin m'a tout donné et je veux rendre à Saint-Martin et à la France ce qu'elles m'ont donné.* » ; « *C'est la Friendly Island... La culture. C'est une petite île, tout le monde se connaît et se côtoie.* » ; « *Le fait d'être née à Saint-Martin, la culture saint-martinoise, mes amis* » ;

« Le travail, le fait d'élever mes enfants et d'être originaire de Saint-Martin », « A Saint-Martin, malgré mes galères, j'avais une très bonne vie ». Toutefois, le propos peut être nuancé : « Je me sens intégrée mais je ne veux plus vivre ici. Saint-Martin n'est pas comme avant. Il n'y a pas autant d'opportunités professionnelles et c'est dur de trouver un logement. Je réfléchis à un projet pour partir » ; « Je pense que les gens n'aiment pas ma franchise donc ça m'attire des petits soucis ». Une ne sent pas bien intégrée : « Je ne me sens pas à l'aise, ce n'est pas comme la Guadeloupe. Il n'y a pas d'activités. »

### **Discriminations**

6 personnes se sentent victimes de discrimination (dont 4 « un peu »). 1 sur le plan personnel : « Ma mère ne m'a jamais aimé. Elle achète des choses et les donne à mes 3 frères et sœur. Elle veut que je quitte la maison. Je dois faire mes propres courses et elle ne veut pas que je parte. J'ai essayé de vivre chez mon père. Si j'ai besoin de quelque chose, je dois travailler car elle donne tout à ses trois enfants et rien à moi », 2 par rapport à la couleur de peau (très noire) et les cheveux (crépus) : « Par rapport à mes cheveux et couleur de peau » ; « Discrimination envers mon français et ma couleur de peau », 1 par rapport à la nationalité : « A l'école quand les gens savent d'où tu viens, ils agissent différemment. Il y a des papiers que je n'ai pas et cela amène des questions ». Parmi les 3 qui répondent « non », 2 précisent toutefois : « Mais pendant mes études, je l'ai senti en Guadeloupe à cause de l'évolution institutionnelle de St-Martin devenu COM et de mon accent aussi un peu », « Les gens me disaient que je n'allais pas réussir et qu'on me prendrait mes enfants ».

Plus précisément, lorsqu'on pose des questions directes, 1 se sent discriminée au niveau social (richesse, aisance, pauvreté), 1 un peu par rapport au niveau d'études, 2 par rapport à la couleur de peau, 4 par rapport à l'allure physique (dont 2 « un peu d'accord »), 2 par rapport au style vestimentaire, 4 à la maîtrise de la langue française (dont 2 « un peu »), 1 par rapport au genre (la personne « tomboy »), 3 par rapport aux origines, dont la nationalité des parents (dont 1 « un peu »), 2 par rapport aux convictions religieuses ; et « seulement » 3 par rapport au parcours en protection de l'enfance (dont 2 « un peu »). Il est intéressant de constater que ces discriminations ressenties ne sont pour la plupart pas liées au parcours en protection de l'enfance et, selon les témoignages des membres du comité de suivi, elles traversent l'ensemble de la société saint-martinoise.

### **Passage à la vie adulte**

Quand elles sont devenues majeures, 5 personnes interviewées ont éprouvé des difficultés, notamment financières.

Elles étaient soit très tourmentées, soit très heureuses. Lorsqu'on leur demande quel était l'état d'esprit en cette période, les réponses sont contrastées. Heureuses : « J'étais contente. Au niveau de ma famille d'accueil j'ai eu une belle célébration. C'était pour moi la fin de me sentir inoffensive. Je pouvais avoir enfin une indépendance. Je me suis sentie préparée en mode "soldier" » ; « Je souhaitais prendre mon envol et être indépendant » ; « Ma famille d'accueil m'a fait une grande fête. J'étais content car je pouvais rentrer plus tard. A mes 18 ans, j'ai eu mon premier téléphone. Sa mère et ses sœurs, mes tantes, m'ont accepté comme leur neveu. Ils me donnaient tout comme à leurs petits-enfants et aussi à tous les enfants placés » ; « Réussir à tout prix » : « La dame (de la famille d'accueil) est entrée dans ma chambre, elle m'a dit "Joyeux anniversaire, tu sais pourquoi tu es là donc Go with the flow". J'ai eu mon BTS avec 13 de moyenne alors que j'ai quitté le collège avec 7 de moyenne. J'ai été 1<sup>er</sup> de ma classe en math et délégué de classe ». Ou anxieuses : « Le contrat majeur était fini à 18 ans. Je me demandais ce qui allait m'arriver et où aller maintenant » ; « Perdue, ne savait pas trop quoi faire, où aller, vers qui se diriger ». Voire malheureuse : « Dépression ultime » ; Ou les deux ! « Je me disais que j'aurai la paix. Mais je me demandais aussi comment j'allais faire. »

Pour Ynaïla<sup>2</sup>, la fin de prise en charge s'est terminée entre 18 et 21 ans. Elle a logé en cité universitaire. Elle a raccourci ses ambitions universitaires pour faire un BTS. Elle a bénéficié du soutien d'associations. Aujourd'hui, elle estime que cette fin de prise en charge est advenue trop tôt, même si elle estime qu'elle peut s'adresser à nouveau à l'Ase en cas de besoin d'aide ou de conseil. Elle pense que c'est grâce à la protection de l'Ase qu'elle a « *pu habiter au Crous, prendre (s)es repères, être en capacité de poursuivre (s)es études.* » Alors : « *La protection de l'enfance a eu un rôle très important. Ils m'ont sauvé de cet environnement négatif.* »

La prise en charge de Kanina s'est terminée à 18 ans. Elle a logé chez sa mère et a bénéficié d'une aide jeune majeur ainsi que de l'aide du service d'orientation, du Pôle Emploi et d'une association. Aujourd'hui, elle considère que cette fin de cette pris en charge a eu lieu trop tôt. Son jugement sur l'Ase est nuancé. Elle considère que les mesures de protection de l'enfance dont elle a bénéficié ne lui ont pas été bénéfiques : « *Un jour j'étais à l'Ase et on m'a présenté une famille d'accueil qui nous a amené chez elle sans nous expliquer. J'aurais préféré qu'on aide ma mère (souffrant de troubles psychiques) à nous garder et rester avec elle.* » « *C'était dur parce que ça montrait que notre mère n'était pas capable de s'occuper de nous.* »

L'Ase a décidé de la fin de prise en charge de Vandam alors qu'il n'avait pas encore 21 ans. Mais, selon lui, tout se passait bien, il avait déjà un emploi et un logement. Ça s'est passé « au bon moment ». Il a reçu de l'aide de Pôle Emploi. En outre, il peut retourner à l'Ase en cas de besoin d'aide ou de conseil. Pour lui, la prise en charge par l'Ase a été bénéfique mais... : « *Ca a été bénéfique, mais pas suffisamment. Je trouve qu'au niveau psychologique, ils engagent des assistants familiaux mais ils ne creusent pas assez dans le passé de ces personnes pour vérifier qu'ils peuvent prendre en charge des enfants eux-mêmes avec des problèmes. C'est deux handicapés qui essaient de s'entraider. Je n'ai pas osé en parler à l'époque. Aussi, il faut changer de méthode d'approche en intégrant un psychologue.* » L'Ase a représenté : « *Une deuxième chance, une survie, un meilleur avenir.* »

Jordan a quitté l'Ase, sur décision de cette dernière, à 21 ans. Il estime que c'est au bon moment. Il a déménagé pour retourner dans la maison familiale. Il a reçu de l'aide du Sessad. Il peut retourner à l'Ase en cas de besoin. La prise en charge par l'Ase est globalement positive : « *J'ai pu voir comment mes familles d'accueil t'aident à réussir, t'embellissent. Ils veulent t'aider à réussir ta vie.* » A la question « Pour toi, qu'est-ce que ça a représenté la protection de l'enfance dans ton parcours ? », il répond : « *L'amour que tu n'as pas reçu de tes propres parents. Ils m'ont accepté comme je suis sans regarder mon physique ou mon handicap.* »

Anna a bénéficié d'une aide jeune majeure à 18 ans. Elle a pu rester chez la famille d'accueil. A 21 ans, lors de la fin de prise en charge, elle est retournée dans sa famille de naissance. Elle n'a plus bénéficié d'un soutien psychologique et considère aujourd'hui qu'elle ne peut pas s'adresser à l'Ase en cas de besoin ou de conseil. Elle a revanche eu de l'aide de Pôle Emploi. Finalement, elle considère que les mesures de protection de l'enfance ne lui ont pas été bénéfiques, puisqu'elle s'est « *quand même retrouvé en galère par la suite* » : « *Ça ne m'a pas beaucoup aidée.* »

Murielle a elle aussi bénéficié d'une aide jeune majeure. Puis, elle se retrouve assez seule, sans aide. L'aide s'est terminée trop tôt. Quant à savoir si la protection de l'enfance lui a été bénéfique, elle est mitigée : « *Oui et Non. Ils commencent à faire quelque chose mais s'arrêtent car ils ne veulent pas mettre d'argent. Quand on commence à coûter cher, ils arrêtent.* » Puis : « *J'ai été sauvée d'une famille à problèmes. Ma famille d'accueil m'a fait du bien, ils sont bienveillants mais il y a trop de dysfonctionnements à l'Ase.* »

Crissi s'estime quant à elle lâchée par l'Ase dès l'âge de 18 ans. Elle n'a bénéficié d'aucune aide et s'est retrouvée à la rue, avec arrêt de la scolarité et du suivi médical et psychologique. C'était beaucoup trop tôt. L'Ase ne lui laisse pas de bons souvenirs : « *Ça ne m'a pas aidée mentalement, très* »

---

<sup>2</sup> Tous les prénoms qui suivent sont des pseudonymes choisis par les personnes interviewées.

*mal vécu, pas assez fluide, pas bien cadré* ». Elle conclut avec ce qui sonne comme une sentence : « *Non, ce n'est pas du tout de la protection de l'enfance* ».

Mars a quitté l'Ase avant même ses 18 ans. Selon les notes de l'enquêtrice : « *Il avait des problèmes familiaux, pas de problème scolaire. Mais il a demandé de l'aide. Son école l'a amené aux urgences et c'est l'école qui a fait le signalement auprès de l'Ase. Un éducateur spécialisé suivait la situation pour qu'il puisse être pris en charge mais finalement il n'a jamais été pris en charge.* » C'était beaucoup trop tôt. Il s'est retrouvé à la rue. Cet accompagnement Ase ne s'est pas révélé bénéfique... : « *Ils ne m'ont jamais pris en charge alors que j'étais en situation urgente* ». Ensuite : « *Comme j'ai expliqué, je n'ai jamais été pris en charge et je ne pense pas que ça ait été très réussi. Ça n'a pas représenté un secours pour moi. Je n'ai pas pu bénéficier d'un contrat jeune majeure et c'est ce que je voulais à la fin si j'avais été pris en charge* ». A noter toutefois que nous ne possédons pas assez d'éléments pour comprendre le parcours de Mars avec l'Ase, notamment en ce qui concerne éventuellement d'une assistance éducative en milieu ouvert et/ou d'un placement.

Pour Joseph, la fin de la pris en charge s'est déroulée entre 18 et 21 ans : « *En fait j'ai demandé car j'avais une possibilité d'emploi et je savais que ça ne pouvait pas aller tellement plus loin même si je voulais partir en licence en France donc j'ai accepté le travail et pour revenir à St-Martin c'était mieux d'arrêter* ». Il est allé vivre chez sa tante. Même s'il a reçu de l'aide de l'Ase, il estime que cette fin est arrivée trop tôt. Les mesures qu'il a connues lui ont été bénéfiques : « *Je suis devenu cette personne que je suis aujourd'hui* » La protection de l'enfance « *a représenté vraiment beaucoup car j'étais agité et j'avais besoin de règles. Monsieur R. et Madame G. m'ont vraiment soutenu, N. aussi. Les gens de l'Ase venaient rendre visite ou appelaient et j'étais content car ils te montrent qu'ils te suivent, ils connaissent ton parcours. Ils ont pris soin de moi. Mais pour le contrat jeune majeur j'ai eu l'impression de me battre et d'être un peu baladé mais je l'ai obtenu. Dommage je n'ai pas pu partir en France pour ma licence car ça s'arrête tôt.* »

### ***État d'esprit aujourd'hui***

Lorsqu'on les questionne sur le moment où elles se sont trouvées bien dans leur vie, les personnes évoquent un événement ou une période familiale ou amoureuse : la naissance des enfants (« *A la naissance de mes filles. J'ai éprouvé de la joie et de l'amour* », « *Depuis l'arrivée de mon deuxième fils, je me sens très bien. Avec le 1<sup>er</sup>, j'avais des difficultés et j'étais seule à assumer. Ça se passe bien avec le papa, je me sens mieux* » ; « *Lorsque j'ai eu ma fille et trouvé une formation et un logement* ») ou une période plus heureuse dans l'enfance (« *En Guadeloupe dans ma famille d'accueil* » ; « *Quand j'étais au collège, quand je suis retourné à Saint-Martin, quand j'ai rencontré ma petite amie* ». 1 personne répond laconiquement « *maintenant* » tandis que 3 autres disent : « *Honnêtement jamais* » ; « *Je ne me suis pas encore senti très bien parce que je n'ai pas ma mère, je ne me sentirais jamais bien à la limite peut-être quand j'aurais ma propre famille* ; ou, en souriant et en affirmant que c'est une bonne question : « *Je ne me suis jamais sentie très bien, il y a toujours un manque, un vide.* »

Malgré tout, peut-être par force de conviction et sentiment de résilience, aujourd'hui, la totalité des personnes estiment bien réussir leur vie ! Parce qu'elles ont des enfants (« *J'ai mes enfants* »), du soutien familial ayant donné des valeurs (« *Car j'ai ma fille avec moi et le soutien de ma mère et mes frères et cela me motive beaucoup* » ; « *Je peux dire que je réussis ma vie. Je ne dépends pas des autres. Je fais ce que j'ai à faire. Tu peux aider mais quand tu as des choses à faire c'est toi d'abord. Ma mère adoptive m'a élevé en chrétien et je n'ai pas arrêté d'être chrétien* »), qu'il faut aller de l'avant (« *J'avance petit à petit. J'ai une autre vision de la vie comment faire les choses et ne pas se morfondre sur son sort sur son vécu* »), qu'elles ont gagné en autonomie (« *Car ma route n'était pas facile, je peux faire toutes mes affaires toute seule* » ; « *Car j'arrive à subvenir à mes besoins, à être stable et aider d'autres personnes* » ; « *Je travaille, je mets en œuvre ce que j'ai appris. La vie est difficile et j'apprends la vie d'adulte.* ») ou en bien-être (« *Je fais ce que j'aime. J'aime ce que je fais même si je ne travaille pas encore* »). D'ailleurs, ça aurait pu être pire : « *Je trouve avec le recul... J'ai conscience que ça aurait pu être pire ; j'ai ma maison, mes filles, ma voiture...* ».

Ainsi, lorsqu'on leur demande de donner 5 mots pour décrire l'état d'esprit aujourd'hui, 4 personnes ne citent que des termes positifs :

- *résilience/ courageux/ ambitieux/ téméraire/ écoute ;*
- *ambitieuse/ battante/ sérieuse/ joyeuse ;*
- *heureux, joie de vivre/ réussite/ amitié/ foi ;*
- *ambitieuse/ résiliente/ déterminée/ un peu fou-fou/ humble ;*
- *no fear/ motivation/ santé/ détermination/ patience.*

Les 4 autres sont plutôt positives mais nuancées ou très positives et inquiètes à la fois :

- *fière/ communiquer/ souriante/ triste/ ponctuelle ;*
- *gratitude/ amoureuse/ séquelle/ passionnée, soldier (militante) ;*
- *inquiet/ concentré/ impatient/ un peu peur ;*
- *fatiguée/ triste/ dépassée/ motivée/ déterminée.*
- *Bien-être et souffrance*

### **Projets**

Les projets suivent. Lorsqu'on leur demande ce qui compte vraiment, leurs réponses sont précises : réussir sa vie (2), les enfants (3), une aide pour un proche en difficulté (3), une réussite professionnelle (4) ou une réussite sur des questions de logement (1).

Alors, les deux choses les plus importantes pour ces jeunes à l'époque de l'entretien étaient : la santé (7), la famille (6), les études et le travail (5), la vie amoureuse (2), la pratique sportive (1), les relations amicales les pratiques musicales ou « Autre » ne recevant aucun suffrage.

Des projets très précis s'ensuivent : « *Trouver un logement et un emploi pour vivre avec ma maman et mes enfants* » ; « *M'acheter un logement* » ; « *J'aimerais ouvrir deux restaurants. Je voudrais embaucher que des jeunes handicapés* » ; « *Je souhaite ouvrir ma propre crèche un jour* » ; « *Ouvrir une boutique de décoration pour les fêtes, je suis très artistique* » ; « *Avoir ma propre boîte. J'y travaille actuellement dessus. Revendre des bijoux et lancer ma marque* » ; « *Arriver à mon but, réussir ma vie et être chef d'entreprise en cuisine* ».

Ces projets concernent également souvent la protection de l'enfance : « *J'aimerais proposer quelque chose pour aider à sélectionner les familles d'accueil en situation réelle* » ; « *J'aimerais écrire un livre avec une partie histoire et une partie conseils* » ; « *J'aimerais voir l'association des anciens enfants placés prendre de l'essor et soulager la collectivité. Permettre aux enfants d'avoir une oreille, un lieu où ils peuvent venir se confier s'ils se sentent seuls* ». A l'instar de l'ensemble de Saint-Martin, beaucoup souhaitent devenir entrepreneur et créer leur propre activité.

### **Engagement dans la protection de l'enfance**

Ces jeunes se révèlent très soucieux de leurs pairs. Ils s'engagent émotionnellement et parfois dans la pratique. A la question : « *Maintenant que tu es majeur, quel conseil donnerais-tu à un jeune mineur pris en charge par l'Ase ?* », les réponses sont précises, empreintes d'espoir et, parfois, de confiance dans l'avenir, mais sans naïveté sur les affres de l'existence : « *Je dirais à un mineur de faire confiance et de profiter de ce qui est proposé. De se battre, d'être curieux de saisir sa chance* » ; « *Je dirais au mineur d'écouter les conseils de la famille d'accueil, ne pas faire de bêtises. Si besoin, de demander à parler à un psychologue et lui proposer (à l'enfant) de voir ses parents* » ; « *Je conseillerais à un mineur de profiter de l'aide qu'on lui apporte mais de ne laisser personne profiter de lui. Certains vont le faire pour l'argent, ils vont t'utiliser. On te laisse faire la vaisselle et on te montre que tu n'es pas chez toi* » ; « *Je dirais à un mineur d'aller à l'école, d'apprendre pour grandir de ne pas abandonner ses rêves. Continue et ne t'occupe pas des autres. S'il y a des difficultés, je t'encourage à dénoncer cette famille d'accueil. Parle à quelqu'un de confiance qui pourra t'aider* » ; « *De toujours croire en soi-même et d'être*

*fort/forte » ; « Ne pas les laisser croire que s'ils quittent Saint-Martin ils n'auront pas d'argent. Ils découragent les jeunes à avoir un vrai avenir » ; « De garder la foi, avoir un objectif et de se battre jusqu'au bout pour sortir du tunnel » ; « Faut pas croire que les gens peuvent vraiment t'aider, on va te soutenir mais c'est à toi de t'aider » ; « Je dirais à un mineur de ne pas abandonner et d'écouter ce qu'on lui dit. Être placé c'est juste pour un moment il faut poursuivre ses objectifs ».*

Cette vision somme toute positive n'empêche pas une critique sur la protection de l'enfance. Toutefois, c'est une critique nuancée, construite et surtout constructive puisque souvent accompagnée d'un véritable souci des enfants accompagnés, un engagement, actuellement ou dans l'avenir, avec des propositions concrètes.

En conclusion, nous avons en effet posé deux questions : « Aujourd'hui, de manière générale, si tu devais faire une proposition pour réformer la protection de l'enfance à Saint-Martin, quelle serait-elle ? » Puis : « Enfin, as-tu envie d'ajouter quelque chose sur l'Ase ? ». Les réponses se complètent.

*« Il faudrait être plus sensible au niveau des attentes que les enfants peuvent avoir. Mettre en place un suivi plus régulier, évaluer plus souvent les familles d'accueil, être plus à l'écoute, être plus vigilant, lors de l'approbation des familles d'accueil. Il faut être plus à l'écoute de ce que l'enfant dit. Mon séjour à la maison de l'enfance m'a marqué car c'était injuste. » ; « Je voudrais les remercier car même si ce n'était pas parfait mais il y a de l'amélioration. Je me demande par exemple si ce ne serait pas bien de remettre une autre maison de l'enfance. »*

*« Ce serait bien d'avoir des activités pour les enfants. Avant, on nous réunissait pour un arbre de Noël avec tous les enfants des familles d'accueil. Ce serait aussi bien de laisser les enfants dans leur propre famille et de mettre en place un suivi. Ça aurait été mieux qu'on nous laisse avec notre mère et un suivi. » ; « Il y a des personnes qui ont de bons contacts avec moi et d'autres non à l'Ase. J'aime quand les personnes de l'Ase me félicitent pour mon parcours. »*

*« Je pense qu'il faut vraiment procéder à des enquêtes plus approfondies pour chaque assistante familiale. Comme tu n'as pas eu le choix pour le placement, tu ne penses pas avoir ton mot à dire. Le passage par la protection de l'enfance te transforme et casse ta confiance en toi. Tu te perds, ça vient comme ça vient et tu fais avec. »*

*« Ce serait de vérifier les familles d'accueil et de rendre souvent visite aux enfants. Prenez les enfants à part pour qu'ils parlent. » « L'ASE n'a pas assez de compétences. Ils doivent embellir leur agence. Ils doivent placer une personne (dans les professionnel.les accompagnant.es) qui fait semblant d'avoir un handicap. Certaines personnes de l'ASE sont au courant de ce qui se passe mais ne changent rien. Ils n'écartent pas les enfants (de leur famille) assez vite ! »*

*« Mieux être à l'écoute, plus d'amour et de partage, meilleur suivi. »*

*« Je dirais de faire de vraies enquêtes sur les familles d'accueil. D'avoir un vrai suivi psychologique avec les enfants et de leur faire confiance. Ce n'est pas parce qu'on est placés qu'on est bêtes. » ; « Ils devraient mener plus de recherches sur les familles et considérer mieux les enfants placés. Ils se passent trop de choses. On parle entre nous. Même quand l'Ase le sait, ils laissent les enfants ou croient les familles d'accueil. Dès fois la famille est bien mais pas son entourage. »*

*« Meilleur suivi, plus compréhensif envers les enfants, plus ouvert, plus d'amour, plus de sensibilisation, former les éducés un peu plus. » « Ils devraient faire beaucoup mieux. »*

*« Plus d'encadrement psychologique, comprendre vraiment le problème, pas tout le temps juste vouloir placer les jeunes » ; « Je souhaite savoir pourquoi je n'ai pas eu de suivi ou pu bénéficier d'un accompagnement ? »*

*« Il faut vérifier que les enfants ont leur argent de poche, continuer les suivis psychologiques et continuer plus longtemps pour laisser la possibilité de faire des études longues. Il faut aussi faire des enquêtes sur les familles d'accueil. On se raconte beaucoup les choses entre nous les enfants placés. Il faut faire plus de visites surprises. Dès fois, il se passait des choses et j'avais peur de parler pour que ce ne soit pas répété à ma famille d'accueil » ; « Ils doivent faire plus de*

*visite surprise. Les gens de l'ASE m'ont accueilli et ce sont occupés de moi et je sais que c'est leur travail mais des fois c'est en plus de leur travail ce qu'ils font. »*

Dans ces propositions, il est tout d'abord intéressant d'écouter ce qui est en creux, ce qui ne se trouve pas. Par exemple, souvent, dans le cadre de la protection de l'enfance, d'anciens enfants placés critiquent l'absence de suivi par des personnes référentes. Dans de nombreux départements français, le *turn over* conséquent provoque par exemple de multiples changements de référent.es Ase, parfois plusieurs fois dans la même année ! Ce qui ne semble pas revenir dans le discours des jeunes saint-martinois.es. Le *turn over* est faible. En outre, probablement, le changement d'organisation interne du service Ase va renforcer cette permanence<sup>3</sup>.

Ainsi, les anciens enfants suivis demandent de l'écoute et de la confiance. Que leur parole soit considérée. Qu'ils et elles soient reconnues, dans leurs faiblesses et parfois défaillances, certes, mais surtout dans leurs réussites et projets. En bref, qu'ils et elles deviennent dignes d'attention et porteur, aussi pour la communauté, d'espoir.

Pour cela, selon ces personnes interviewées, il faudrait : recruter du personnel formé ou le former rapidement, organiser ou développer des services (ils citent une maison de l'enfance, un suivi à domicile renforcé voire un placement à domicile...) et surtout élaborer une meilleure évaluation et un contrôle renforcé des professionnel.les. Sans doute parce que toutes et tous à un moment ou à un autre ont été placés.es en famille d'accueil, que l'actualité saint-martinoise au moment de l'enquête se focalisait sur ce type d'accompagnement et que plusieurs d'entre eux.elles échangent sur ce sujet sur des réseaux (whatsapp) et au sein d'une association, cette expression (voire revendication) d'évaluation des compétences et ce contrôle concerne surtout les familles d'accueil, sources souvent de beaucoup de joies, de sérénité et de projets mais aussi de désillusion et de désespoir.

## **V- Une préconisation complémentaire : soutenir l'Adepape naissante**

Outre les préconisations émises par les anciens enfants suivis interviewés, nous voudrions revenir sur une préconisation générale : soutenir l'association saint-martinoise des anciens enfants placés/accueillis, « L'un pour l'autre », qui est en train de se créer.

Nous nous sommes rendu compte dans l'enquête que plusieurs personnes qui ont accepté de répondre ont été mises en contact avec l'enquêtrice par le biais de l'association. Ces personnes y font d'ailleurs référence. Elles semblent trouver réconfort, solidarité et un collectif pour porter la voix, les revendications et les propositions.

L'article 224-11 du CASF stipule que :

*« Les associations départementales des personnes accueillies en protection de l'enfance représentent et accompagnent ces personnes. Elles participent à l'effort d'insertion sociale des personnes accueillies en protection de l'enfance. A cet effet, elle peut notamment leur attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur.*

*Ses ressources sont constituées par les cotisations de ses membres, les subventions du département, des communes, de l'État, les dons et legs.*

*Le conseil d'administration comporte deux membres des conseils de famille des pupilles de l'État. »*

---

<sup>3</sup> SÉRAPHIN Gilles, « Une petite île comme laboratoire de la République : le confiage institutionnalisé à Saint-Martin, *Vie sociale* : « Protection de l'enfance : actualité de la recherche et de l'intervention », n° 34-35, éres, 2021, pp. 253-269.

Ainsi, la collectivité de Saint-Martin pourrait aider la création de cette association Adepape et la soutenir par une subvention pluriannuelle.

La nouvelle Adepape pourrait alors à son tour soutenir et conseiller tous les jeunes avant la majorité (dès 16 ans ?), à la majorité et celles et ceux qui « sortent » de l'Ase : aide administrative, offre d'accompagnement psychologique par un.e psychologue, mentorat pour insertion professionnelle, etc. Une solidarité privée se déploie d'autant mieux qu'elle est elle-même soutenue par une solidarité publique. L'Ase pourrait permettre l'adhésion à cette association pour les mineurs qui le souhaitent dès 16 ans et les orienter, si besoin, lors des entretiens annuels, notamment celui de préparation à la majorité passé à l'âge de 17 ans.

Par ailleurs, il pourrait être proposé à cette association d'assurer, dans un cadre précis à élaborer, un système de suivi de ces jeunes : pour qu'ils.elles sachent que, quelle que soit leur décision à un moment donné (« Je veux partir, me libérer... »), ils.elles ont un « droit de retour » et seront les bienvenu.es au sein de l'association ; pour avoir connaissance de leur devenir, afin d'étudier les effets des différentes prises en charge et de leur évolution.

L'université Paris Nanterre, par le biais de Gilles Séraphin, est prête à participer à ce beau défi et à accompagner, sur le plan scientifique, l'élaboration du cadre de ce système de suivi.